



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 07 juillet 2022**

*L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 07 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 29 juin 2022, s'est réuni à Presle – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET			X
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE			X
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE			X
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		JF. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		J. DONJON	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

**106-2022 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU TITRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE 99 LOGEMENTS DE L'OPAC DE LA SAVOIE A MONTMELIAN : BATIMENTS 1 ET 2 DU GRESIVAUDAN**

Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN

L'OPAC de Savoie démarre prochainement la réhabilitation de 99 logements locatifs situés à Montmélian, rue Alexandre Ailloud : bâtiments 1 et 2 du Grésivaudan. Ce programme de rénovation s'effectue dans le cadre d'un marché global de performances intégrant la démarche EnergieSprong et comprenant la rénovation, l'exploitation et la maintenance des bâtiments.

La démarche EnergieSprong est l'un des projets européens du programme Interreg North-West Europe financé par l'intermédiaire du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et cofinancé par un programme CEE (EnergieSprong France).

Initiée aux Pays-Bas en 2012 et déployée en France depuis un peu plus de 3 ans par GreenFlex, la démarche EnergieSprong (« *saut énergétique* » en néerlandais) vise à accélérer le développement de

rénovations à zéro énergie garantie (*après rénovation le bâtiment produit autant d'énergie qu'il en consomme*) en s'appuyant, entre autres, sur une logique de préfabrication et d'industrialisation.

Pour les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales, EnergieSprong représente la promesse d'opérations de rénovation de qualité, à coûts maîtrisés. Le programme de rénovation des bâtiments Grésivaudan 1 et 2 est lauréat au niveau national du programme Massiréno.

Les travaux de rénovation énergétique prévus, en sus des travaux de préparation (désamiantage) et de restructuration (intérieure et création de balcons notamment), sont les suivants :

- Isolation des murs par l'extérieur (20 cm laine de roche  $R=5,1 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ ),
- Isolation de la toiture (25 cm polyuréthane en toiture  $R=11 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ ),
- Menuiseries PVC et volets roulants électriques,
- Production d'électricité photovoltaïque en vente totale : surface de 360 m<sup>2</sup> (panneau français, VOLTEC) et production de 73 kWc,
- Production eau chaude et chauffage par chaudières à gaz : 1 nouvelle à condensation 300 Kw et 1 existante.
- Ventilation simple flux autoréglable.

Le montant global du marché de travaux (comprenant études, travaux, entretien et maintenance) s'élève à 10 339 708 €, soit 104 441 € par logement.

Grace à ces travaux, l'étiquette énergétique des 2 bâtiments passera de F à B.

La communauté de communes Cœur de Savoie a été sollicitée par l'OPAC de la Savoie pour « *Une aide financière exceptionnelle, la plus élevée possible, afin de donner à cette opération un caractère ambitieux, une exemplarité écologique et soutenir l'accès au logement des populations fragiles* ».

Ce projet a été présenté en bureau communautaire le 16 mai 2022 et une orientation a été donnée pour une subvention de 1000 € par logement plafonnée à 20 000 € pour l'opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à la rénovation énergétique de l'habitat à l'OPAC de la Savoie pour le programme de rénovation ci-dessus décrit, pour un montant de 20 000 €.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires au versement de cette subvention.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,

  
  
**Béatrice SANTSIS**